Informations de base

2003/0214(AVC) AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	Procédure terminée
Transport aérien: ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion à la Convention révisée d'Eurocontrol **Subject** 3.20.01.01 Sécurité aérienne 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	DE VEYRAC Christine (PPE-DE)	04/11/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2579	2004-04-29

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Energie et transports	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/09/2003	Publication de la proposition législative initiale	COM(2003)0555	Résumé
05/02/2004	Publication de la proposition législative	05747/2004	Résumé
09/02/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

17/03/2004	Vote en commission		Résumé
17/03/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0215/2004	
20/04/2004	Décision du Parlement	T5-0282/2004	Résumé
29/04/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/04/2004	Fin de la procédure au Parlement		
30/09/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0214(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1/2 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/20135

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0215/2004	17/03/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0282/2004 JO C 104 30.04.2004, p. 0030-0137 E	20/04/2004	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05747/2004	05/02/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2003)0555	24/09/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2004/0636
JO L 304 30.09.2004, p. 0209-0209 Résumé

Transport aérien: ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion à la Convention révisée d'Eurocontrol

2003/0214(AVC) - 20/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la conclusion de l'accord.

Transport aérien: ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion à la Convention révisée d'Eurocontrol

2003/0214(AVC) - 05/02/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : approuver au nom de la Communauté européenne le Protocole d'adhésion de la Communauté européenne à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol). ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil. CONTENU : la congestion de l'espace aérien et la mise en oeuvre prochaine du ciel unique européen imposent que des mesures urgentes soient prises au niveau communautaire et dans le cadre d'Europol. La Commission a négocié avec les parties contractantes, au nom de la Communauté, un Protocole d'adhésion de la Communauté européenne à Eurocontrol. Conformément aux obligations de coopération entre la Communauté et les États membres, il est nécessaire que la Communauté et les États membres qui sont membres d'Eurocontrol ratifient simultanément le Protocole d'adhésion et la convention révisée afin de garantir une application uniforme et complète de leurs dispositions au sein de la Communauté.

Transport aérien: ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion à la Convention révisée d'Eurocontrol

2003/0214(AVC) - 29/04/2004 - Acte final

OBJECTIF : adhésion de la Communauté européenne à Eurocontrol.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2004/636/CE du Conseil concernant la conclusion par la Communauté européenne du Protocole d'adhésion de la Communauté européenne à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol).

CONTENU : aux termes de la présente décision, le protocole relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, signé le 8 octobre 2002 à Bruxelles, est approuvé au nom de la Communauté. L'adhésion à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » a pour objet d'aider Eurocontrol à atteindre ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention, notamment celui de constituer un organisme unique et efficace chargé de définir la politique en matière de gestion de la circulation aérienne en Europe.

Transport aérien: ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion à la Convention révisée d'Eurocontrol

2003/0214(AVC) - 24/09/2003 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : approuver au nom de la Communauté européenne le Protocole d'adhésion de la Communauté européenne à l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol). ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil. CONTENU : la Commission européenne propose la ratification par la Communauté du Protocole d'adhésion de la Communauté à la Convention révisée d'Eurocontrol. Cette ratification est la conséquence logique de la signature du Protocole d'adhésion à Eurocontrol intervenue le 8 octobre 2002 faisant suite à la décision du Conseil prise sur la base de la proposition de la Commission du 6 juin 2002. Le Protocole d'adhésion précise les dispositions juridiques permettant à la Communauté de devenir membre de plein droit d'Eurocontrol. La ratification du Protocole d'adhésion clôt un processus commencé en 1997. L'adhésion de la Communauté à Eurocontrol est justifiée par le fait que la Convention révisée permet l'adoption par Eurocontrol de mesures contraignantes pour ses États membres. La Communauté doit participer à cette organisation pour permettre l'adoption de ces mesures dans les domaines de compétence communautaire. Cette situation a évolué en raison de l'initiative Ciel unique européen: les propositions de la Commission en cours d'adoption envisagent un rôle actif pour la Communauté, qui repose sur l'expertise technique d'Eurocontrol. Dès lors une coopération étroite

devra se développer entre la Communauté et Eurocontrol sur deux niveaux différents, afin de garantir la cohérence des réglementations et des stratégies et d'éviter des doubles emplois entre les deux parties: - l'adhésion de la Communauté à Eurocontrol permettra à la Communauté de contribuer aux actions politiques d'Eurocontrol afin d'aligner ses actions sur l'initiative communautaire "Ciel unique européen" et de placer cette initiative dans un contexte paneuropéen; - les travaux d'expertise nécessaires à la préparation des règles communautaires dans le contexte de l'initiative du Ciel unique européen seront confiés à Eurocontrol (notamment à son Agence), pour les questions relevant de son champ de compétence et dans le respect de conditions à inclure dans un accord de coopération entre la Commission et Eurocontrol. Cet accord de coopération, de nature administrative, entre la Commission et Eurocontrol devra spécifier lesdites conditions.